

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU MARDI 21 AVRIL 2020 DU

**COMITÉ D'AUDIT**

**DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
DES RÉGIMES DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

---

Procès-verbal d'une réunion du *Comité d'audit* du Fonds commun de placement des Régimes de retraite de l'Université Laval, tenue le mardi 21 avril 2020 à 9 h 00 par vidéoconférence.

Sont présents : MM. Gilles Bernier, Président  
Daniel Coulombe, Observateur  
Jean DeBonville, Régime de retraite du personnel professionnel  
Gilles Dion, Régime de retraite des employés et employées  
André Grondines, membre externe  
Jacques Lachance, Vice-président, Ancien Comité de placement<sup>1</sup>  
Nicolas Saucier, Régime complémentaire de retraite  
Michel Turcotte, Régime de retraite des professeurs et professeures

Personnes ressources : MM. Joel Joncas, Contrôleur, FCP  
Martin Latulippe, Directeur par intérim, FCP  
Mme France Simard, secrétaire de réunion

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion des *Comités d'audit* du mardi 8 octobre 2019, adoption du procès-verbal de la réunion du *Comité d'audit* du mardi 8 octobre 2019 et dépôt du procès-verbal de la réunion des *Comités d'audit* du mardi 7 mai 2019, dépôt du procès-verbal de la réunion du *Comité d'audit* du mardi 7 mai 2019
3. Suite aux réunions antérieures
  - 3.1 Autocotisation des placements alternatifs
  - 3.2 Sécurité informatique
  - 3.3 Contrôle interne

---

<sup>1</sup> Dans la structure de gouvernance effective jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2020, le Comité de placement désignait un représentant au Comité d'audit. Cette représentation est conservée jusqu'à la fin du cycle d'audit de 2019.

4. Audit externe de l'année 2019 – États financiers audités – Examen des notes
  - 4.1 Fonds commun de placement des Régimes de retraite de l'Université Laval – États financiers
5. Audit interne de l'année 2019 – États financiers – Examen des notes
  - 5.1 Compagnie immobilière *RULIM VI INC.* – Selon modèle des normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF)
  - 5.2 Compagnie immobilière *RULIM IX INC.* – Selon modèle des normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF)
  - 5.3 Compagnie immobilière *RULIM XI INC.* – Selon modèle des normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF)
  - 5.4 Documents supplémentaires aux *RULIMS*
  - 5.5 Compagnie *9401-4032 Québec inc.* – Selon modèle des normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF)
  - 5.6 Documents supplémentaires à *9401-4032 Québec inc.*
6. États financiers mensuels internes du FCP au 31 décembre 2019 – Dépôt
7. Rapport mensuel des performances brutes et nettes au 29 février 2020 – Dépôt
8. Varia
  - 8.1 Date de la prochaine rencontre
9. Huis clos

Levée de la réunion

---

## 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 3.3 est ajouté séance tenante. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES *COMITÉS D'AUDIT* DU MARDI 8 OCTOBRE 2019, ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU *COMITÉ D'AUDIT* DU MARDI 8 OCTOBRE 2019 ET DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES *COMITÉS D'AUDIT* DU MARDI 7 MAI 2019, DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU *COMITÉ D'AUDIT* DU MARDI 7 MAI 2019

### MARDI 8 OCTOBRE 2019

Le procès-verbal de la réunion des *Comités d'audit* du mardi 8 octobre 2019 est adopté.

### MARDI 8 OCTOBRE 2019

Le procès-verbal de la réunion du *Comité d'audit* du mardi 8 octobre 2019 est adopté.

### MARDI 7 MAI 2019

Le procès-verbal de la réunion des *Comités d'audit* du mardi 7 mai 2019 est déposé.

**MARDI 7 MAI 2019**

Le procès-verbal de la réunion du *Comité d'audit* du mardi 7 mai 2019 est déposé.

### **3. SUITE AUX RÉUNIONS ANTÉRIEURES**

#### **3.1 AUTOCOTISATION DES PLACEMENTS ALTERNATIFS**

Le Contrôleur informe le Comité que les déclarations des années 2017 et 2018 ont été transmises à l'*Agence du revenu du Canada* au début du mois de décembre dernier. Le FCP est dans l'attente d'une réponse de l'ARC, ce qui pourrait prendre plusieurs mois. Normalement, le FCP devrait recevoir un montant pour l'ensemble des placements privés auxquels il n'a pas besoin de s'autocotiser. Le Contrôleur mentionne que dans les jours précédents le début du télétravail, une personne de l'ARC lui a laissé un message téléphonique afin d'obtenir des informations supplémentaires. À ce jour, il n'a toujours pas été en mesure d'entrer en contact avec cette personne.

#### **3.2 SÉCURITÉ INFORMATIQUE**

À l'été 2019, un problème de sécurité relié à des certificats expirés était survenu. La situation avait été rapidement régularisée et il était assez improbable que ce problème ait pu générer l'accès à certaines informations de nature personnelle. Il avait été convenu de faire un test d'intrusion et d'obtenir périodiquement du fournisseur un certificat de conformité. Le Directeur du Bureau de la retraite mentionne que les démarches avec le fournisseur du « Dossier en ligne » (certification et test d'intrusion) sont encore en développement et qu'en raison de la situation actuelle, un délai sera applicable.

#### **3.3 CONTRÔLE INTERNE**

Le Président mentionne que lors de la rencontre du mois de mai 2019, il avait été discuté du développement d'un manuel des processus sur le contrôle interne pour le nouveau système informatique. À la suite d'une discussion tenue entre le Président et le Contrôleur, ce dernier a confirmé qu'à ce jour ce dossier n'a pas avancé, et ce, en raison de l'importante charge de travail à la comptabilité. Les auditeurs externes ont également confirmé qu'ils avaient prévu traiter du contrôle interne en matière de finance lors de la présentation de leur rapport. Le Président affirme avoir demandé aux auditeurs d'en discuter plus largement. Par la suite, le Comité sera invité à transmettre au Contrôleur les points qui seraient importants de traiter dans le document.

Le Contrôleur précise au Comité que les processus de contrôle interne sont en place et utilisés, mais qu'ils ne sont pas encore documentés.

### **4. AUDIT EXTERNE DE L'ANNÉE 2019 – ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS – EXAMEN DES NOTES**

#### **4.1 FONDS COMMUN DE PLACEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL – ÉTATS FINANCIERS**

Le Contrôleur du FCP présente le projet de notes aux états financiers 2019 préparé par le Bureau du FCP et commente les modifications apportées au contenu. Il précise que les états financiers ont été produits en fonction des dernières données disponibles. Par la suite, il répond aux questions du Comité et quelques corrections mineures devront être apportées.

## **5. AUDIT INTERNE DE L'ANNÉE 2019– ÉTATS FINANCIERS – EXAMEN DES NOTES**

### **5.1 COMPAGNIE IMMOBILIÈRE RULIM VI INC. – SELON LE MODÈLE DES NORMES COMPTABLES POUR LES ENTREPRISES À CAPITAL FERMÉ (NCECF)**

Le Contrôleur informe le Comité qu'il désire effectuer, pour les années futures, une fusion des états financiers des Rulims. Un projet en ce sens sera présenté dans les prochains mois. Il répond par la suite aux questions du Comité sur les états financiers 2019 de *Rulim VI*.

### **5.2 COMPAGNIE IMMOBILIÈRE RULIM IX INC. – SELON LE MODÈLE DES NORMES COMPTABLES POUR LES ENTREPRISES À CAPITAL FERMÉ (NCECF)**

Le Contrôleur du FCP répond aux questions du Comité sur les états financiers 2019 de *Rulim IX*.

### **5.3 COMPAGNIE IMMOBILIÈRE RULIM XI INC. – SELON LE MODÈLE DES NORMES COMPTABLES POUR LES ENTREPRISES À CAPITAL FERMÉ (NCECF)**

Le Contrôleur du FCP répond aux questions du Comité sur les états financiers 2019 de *Rulim XI*.

### **5.4 DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Le Comité reçoit la facture d'assurance environnementale qui a été payée par les RULIMS, ainsi que les relevés bancaires.

### **5.5 COMPAGNIE 9401-4032 QUÉBEC INC. – SELON LE MODÈLE DES NORMES COMPTABLES POUR LES ENTREPRISES À CAPITAL FERMÉ (NCECF)**

Le Contrôleur du FCP présente au Comité les états financiers de la nouvelle compagnie *9401-4032 Québec inc.* Il explique que cette compagnie agit à titre de société-écran qui a été créée en fonction de la structure des investissements qui seraient faits aux États-Unis par le gestionnaire *IFM*, puisque le FCP pourrait avoir à déposer une déclaration de revenus aux États-Unis. Si tel était le cas, il est donc préférable d'avoir la société-écran qui détiendra la participation du FCP dans *IFM* et ainsi, seuls les revenus de ladite société-écran feront l'objet d'une déclaration de revenus aux États-Unis.

### **5.6 DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Le Comité reçoit le relevé de compte ainsi que le relevé bancaire de la compagnie *9401-4032 Québec inc.*

## **6. ÉTATS FINANCIERS MENSUELS INTERNES DU FCP AU 31 DÉCEMBRE 2019 – DÉPÔT**

Les états financiers mensuels internes du Fonds commun au 31 décembre 2019 sont remis au Comité qui les reçoit.

## **7. RAPPORT MENSUEL DES PERFORMANCES BRUTES ET NETTES AU 29 FÉVRIER 2020 – DÉPÔT**

Le rapport mensuel des performances brutes et nettes au 29 février 2020 est remis du Comité qui le reçoit.

**8. VARIA**

**8.1 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre se tiendra le 5 mai 2020

Les membres du personnel du FCP quittent l'assemblée pour la suite de la rencontre.

**9. HUIS CLOS**

Ce point est traité en huis clos par le Comité d'audit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 55.

Gilles Bernier  
Président  
Adopté le 5 mai 2020